GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	Communautaire récréatif		■(a)						
		u1	Utilité publique légère			■					
		a1	Culture				■				
		f1	Foresterie et sylviculture					■			
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			--	--	--	--				
		Nombre maximum par bâtiment			--	--	--	--				
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	--	2	1				
		Largeur minimum	(m)		--	--	6	3				
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		--	--	60	25				
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	_	_	_				
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		20 000	20 000	20 000	20 000				
		Largeur minimum	(m)		80	80	80	80				
		Profondeur minimum	(m)		75	75	75	75				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		--	--	--	--				
		Latérale minimum	(m)		--	--	--	--				
		Arrière minimum	(m)		--	--	--	--				
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		--	--	--	--				
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--				
		Espace naturel	(%)		60	60	60	60				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES												
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***Cons 1***

Conservation

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages c)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD10 Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■(a)						
		c6	Récréation extérieure intensive				■(d)					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(e)					
		c9	Hébergement					■				
		p1	Communautaire récréatif						■(b)			
		u1	Utilité publique légère							■		
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■	
		f1	Foresterie et sylviculture									■(c)
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum		(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.		(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
		Largeur minimum		(m)	150	80	80	80	80	80	80	80
		Profondeur minimum		(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum		(m)	10	10	10	10	10	10	10	40
		Latérale minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.		(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel		(%)	60	60	60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■	■	■	■				
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*RU 2*
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

(c) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(d) Excluant les usages d), e), f), g) et h)

(e) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c6 et c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		p1	Communautaire récréatif			■(a)					
		u1	Utilité publique légère				■				
		a2	Fermette, chenil et centre équestre					■(b)			
		f1	Foresterie et sylviculture					■(c)			
	LOGEMENT		Nombre minimum par bâtiment	1	--	--	--	--			
			Nombre maximum par bâtiment	1	--	--	--	--			
	BÂTIMENT		Hauteur maximum (étage)	2	2	--	2	1			
			Largeur minimum (m)	6	--	--	6	3			
			Superficie de bâtiment au sol minimum (m^2)	60	--	--	60	25			
			Superficie de plancher de vente max. (m^2)	_	_	_	_	_			
TERRAIN			Superficie minimum (m^2)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000			
			Largeur minimum (m)	150	80	80	80	80			
			Profondeur minimum (m)	75	75	75	75	75			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE		Avant minimum (m)	10	10	10	10	10			
			Latérale minimum (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
			Arrière minimum (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
	DENSITÉ		Coefficent d'emprise au sol max. (%)	15	15	15	15	15			
			Nombre de logement à l'hectare max.	--	--	--	--	--			
			Espace naturel (%)	60	60	60	60	60			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 3***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(b) Uniquement les usages a)

(c) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		p1	Communautaire récréatif			■(a)					
		u1	Utilité publique légère				■				
		a2	Fermette, chenil et centre équestre					■(b)			
		f1	Foresterie et sylviculture					■(c)			
	LOGEMENT		Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--		
			Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--		
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	2	1		
			Largeur minimum	(m)	6	--	--	6	3		
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	--	--	60	25		
			Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_	_		
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
			Largeur minimum	(m)	150	80	80	80	80		
			Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75		
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE		Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10		
			Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
			Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
	DENSITÉ		Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15		
			Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--		
			Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 4***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(b) Uniquement les usages a)

(c) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		p1	Communautaire récréatif			■(a)						
		u1	Utilité publique légère				■					
		f1	Foresterie et sylviculture					■				
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--				
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--				
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2	--	1				
		Largeur minimum	(m)		6	--	--	3				
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60	--	--	25				
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	_	_	_				
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		20 000	10 000	10 000	10 000				
		Largeur minimum	(m)		150	60	60	60				
		Profondeur minimum	(m)		75	75	75	75				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10	10	10	10				
		Latérale minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5				
		Arrière minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5				
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15	15	15	15				
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--				
		Espace naturel	(%)		60	60	60	60				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■							

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 5***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■(a)						
		c6	Récréation extérieure intensive				■(d)					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(e)					
		c9	Hébergement					■				
		p1	Communautaire récréatif						■(b)			
		u1	Utilité publique légère							■		
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■	
		f1	Foresterie et sylviculture									■(c)
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum		(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.		(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
		Largeur minimum		(m)	150	80	80	80	80	80	80	80
		Profondeur minimum		(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum		(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.		(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel		(%)	60	60	60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■	■	■	■				
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*RU 6*
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

(c) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(d) Excluant les usages d), e), f), g), h) et k)

(e) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c6, c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		p1	Communautaire récréatif					■(c)			
		u1	Utilité publique légère						■		
		a2	Fermette, chenil et centre équestre							■(d)	
		f1	Foresterie et sylviculture								■(e)
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1			--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment			1			--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2			2	--	2	1
		Largeur minimum	(m)		6			--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60			--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_			_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		20 000			20 000	20 000	20 000	20 000
		Largeur minimum	(m)		150			80	80	80	80
		Profondeur minimum	(m)		75			75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10			10	10	10	10
		Latérale minimum	(m)		4,5			4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum	(m)		4,5			4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15			15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.			--			--	--	--	--
		Espace naturel	(%)		60			60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■						

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 7***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(e) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages a)

(c) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD5 Gite touristique (B&B)

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Retrait c6, c7,c9

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		p1	Communautaire récréatif			■(a)						
		u1	Utilité publique légère				■					
		a2	Fermette, chenil et centre équestre					■(b)				
		f1	Foresterie et sylviculture						■(c)			
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--			
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--			
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2	--	2	1			
		Largeur minimum	(m)		6	--	--	6	3			
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60	--	--	60	25			
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	_	_	_	_			
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000			
		Largeur minimum	(m)		150	80	80	80	80			
		Profondeur minimum	(m)		75	75	75	75	75			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10	10	10	10	10			
		Latérale minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
		Arrière minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15	15	15	15	15			
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--			
		Espace naturel	(%)		60	60	60	60	60			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES												

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 8***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(b) Uniquement les usages a)

(c) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		c1	Commerce de détail			■(a)					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(c)				
		c9	Hébergement					■			
		p1	Communautaire récréatif						■(b)		
		u1	Utilité publique légère							■	
		a1	Culture								■
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■
		f1	Foresterie et sylviculture								■
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum	(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60	60	60	60	60
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■	■	■	■				
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	***RU 9***
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(c) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■(a)						
		c7	Récréation extérieure extensive				■(c)					
		c9	Hébergement					■				
		p1	Communautaire récréatif						■(b)			
		u1	Utilité publique légère							■		
		a1	Culture								■	
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■	
		f1	Foresterie et sylviculture									■
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum	(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60	60	60	60	60
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60	60	60

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Mixité d'usage	■	■	■	■				
	Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
	Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 10***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(c) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

(…) (,,,)

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c7
2022-07-04	2018-007-03	Retrait AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		c1	Commerce de détail			■(a)					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(c)				
		c9	Hébergement					■			
		p1	Communautaire récréatif						■(b)		
		u1	Utilité publique légère							■	
		a1	Culture								■
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■
		f1	Foresterie et sylviculture								■
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum	(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60	60	60	60	60
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■	■	■	■				
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 11***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(c) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		p1	Communautaire récréatif			■						
		u1	Utilité publique légère				■					
		f1	Foresterie et sylviculture					■				
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--					
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--					
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	1					
		Largeur minimum	(m)	6	--	--	3					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	50	--	--	25					
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_					
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	10 000					
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60					
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	5	5	5	5					
		Latérale minimum	(m)	2	2	2	2					
		Arrière minimum	(m)	2	2	2	2					
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15					
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--					
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■								

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 12***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1	De services
AD3	Logement accessoire
AD4	Location court terme
AD5	Gite touristique (B&B)
AD6	Location de chambres
AD7	Élevage d'animaux de ferme
AD8	Garde de chevaux
AD9	Pension et élevage de chiens et chats
AD10	Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		c1	Commerce de détail			■(a)					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(d)				
		c9	Hébergement					■			
		p1	Communautaire récréatif						■(b)		
		u1	Utilité publique légère							■	
		a1	Culture								■
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■
		f1	Foresterie et sylviculture								■
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum	(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60	60	60	60	60
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■	■	■	■			■(c)	
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	***RU 13***
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

(c) La mixité est uniquement autorisé pour les usages a1 et a2.

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(d) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2020-02-25	2018-007-01	Mixité d'usage (a1, a2)
2021-06-29	2018-007-02	Usage c7, retrait a3
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■(a)						
		c6	Récréation extérieure intensive				■(c)					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(d)					
		c9	Hébergement					■				
		p1	Communautaire récréatif						■(b)			
		u1	Utilité publique légère							■		
		a1	Culture								■	
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■	
		a3	Cannabis									■
		f1	Foresterie et sylviculture									■
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum		(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.		(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	20 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Largeur minimum		(m)	150	60	60	60	60	60	60	60
		Profondeur minimum		(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum		(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.		(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel		(%)	60	60	60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■	■	■	■				
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	***RU 14***
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(c) Excluant les usages d), e), f), g), h) et k)

(d) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c6, c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c6	Récréation extérieure intensive			■(a)						
		p1	Communautaire récréatif				■(b)					
		u1	Utilité publique légère					■				
		a2	Fermette, chenil et centre équestre						■			
		f1	Foresterie et sylviculture							■		
	LOGEMENT		Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--	--		
			Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--	--		
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	--	2	1		
			Largeur minimum	(m)	6	6	--	--	6	3		
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	--	--	60	25		
			Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_	_	_		
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
			Largeur minimum	(m)	150	60	60	60	60	60		
			Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75		
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE		Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10		
			Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
			Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
	DENSITÉ		Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15		
			Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--		
			Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			Mixité d'usage		■	■						
			Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
			Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	***RU 15***
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages l)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages d) et e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services
AD3 Logement accessoire
AD4 Location court terme
AD5 Gite touristique (B&B)
AD6 Location de chambres
AD7 Élevage d'animaux de ferme
AD8 Garde de chevaux
AD9 Pension et élevage de chiens et chats
AD10 Refuge
AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c7	Récréation extérieure extensive			■(a)						
		p1	Communautaire récréatif				■(b)					
		u1	Utilité publique légère					■				
		a2	Fermette, chenil et centre équestre						■(c)			
		f1	Foresterie et sylviculture							■		
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	1	--	--	--	--			
		Nombre maximum par bâtiment		1	1	--	--	--	--			
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	--	--	1			
		Largeur minimum	(m)	6	6	--	--	--	3			
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	--	--	--	25			
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_	_	_			
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000			
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60	60	60			
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10			
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15			
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--			
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■	■							
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 16***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages a)

(c) Uniquement les usages a)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages d) et e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		p1	Communautaire récréatif			■(a)					
		u1	Utilité publique légère				■				
		f1	Foresterie et sylviculture					■			
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--				
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--				
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	1				
		Largeur minimum	(m)	6	--	--	3				
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	--	--	25				
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_				
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	20 000	10 000	10 000	10 000				
		Largeur minimum	(m)	150	60	60	60				
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10				
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5				
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5				
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15				
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--				
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■							

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***RU 17***

Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		p1	Communautaire récréatif			■(a)					
		u1	Utilité publique légère				■				
		a2	Fermette, chenil et centre équestre					■(b)			
		f1	Foresterie et sylviculture					■(c)			
	LOGEMENT		Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--		
			Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--		
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	2	1		
			Largeur minimum	(m)	6	--	--	6	3		
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	--	--	60	25		
			Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_	_		
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
			Largeur minimum	(m)	60	60	60	60	60		
			Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75		
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE		Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10		
			Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
			Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
	DENSITÉ		Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15		
			Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--		
			Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*V 18*
	Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(b) Uniquement les usages a)

(c) Uniquement les usages a), b), c) et d)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
	2018-007-05	AD7 Abeilles

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c6	Récréation extérieure intensive			■(a)						
		c7	Récréation extérieure extensive			■(b)						
		c8	Commerce restauration				■(c)					
		c9	Hébergement				■					
		p1	Communautaire récréatif					■(d)				
		u1	Utilité publique légère						■			
		a2	Fermette, chenil et centre équestre							■(e)		
		f1	Foresterie et sylviculture								■	
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2	2	2	--	2	1	
		Largeur minimum	(m)		6	6	6	--	--	6	3	
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60	60	60	--	--	60	25	
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	_	_	_	_	_	_	
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
		Largeur minimum	(m)		60	60	60	60	60	60	60	
		Profondeur minimum	(m)		75	75	75	75	75	75	75	
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10	10	10	10	10	10	10	
		Latérale minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		Arrière minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15	15	15	15	15	15	15	
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--	--	--	
		Espace naturel	(%)		60	60	60	60	60	60	60	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■	■	■					
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*V 19*
	Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usage j)

(b) Uniquement les usages f), h) et g)

(e) Uniquement les usages a)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(c) Excluant les usages a)

(d) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4
	2018-007-05	AD7 Abeille

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		p1	Communautaire récréatif			■						
		u1	Utilité publique légère				■					
		f1	Foresterie et sylviculture					■				
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--					
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--					
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	1					
		Largeur minimum	(m)	6	--	--	3					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	50	--	--	25					
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_					
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	10 000	10 000	10 000	10 000					
		Largeur minimum	(m)	60	60	60	60					
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	5	5	5	5					
		Latérale minimum	(m)	2	2	2	2					
		Arrière minimum	(m)	2	2	2	2					
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15					
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--					
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■								

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*V 20*
	Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1	De services
AD3	Logement accessoire
AD4	Location court terme
AD5	Gite touristique (B&B)
AD6	Location de chambres
AD7	Élevage d'animaux de ferme
AD8	Garde de chevaux
AD9	Pension et élevage de chiens et chats
AD10	Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		p1	Communautaire récréatif			■(a)						
		u1	Utilité publique légère				■					
		a2	Fermette, chenil et centre équestre					■(b)				
		f1	Foresterie et sylviculture						■			
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--				
		Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--				
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	--	1				
		Largeur minimum	(m)	6	--	--	--	3				
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	--	--	--	25				
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_	_				
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000				
		Largeur minimum	(m)	60	60	60	60	60				
		Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10				
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5				
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5				
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15				
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--				
		Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage		■								
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*V 21*
	Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(b) Uniquement les usages a)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages d) et e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services
AD3 Logement accessoire
AD4 Location court terme
AD5 Gite touristique (B&B)
AD6 Location de chambres
AD7 Élevage d'animaux de ferme
AD8 Garde de chevaux
AD9 Pension et élevage de chiens et chats
AD10 Refuge
AD11 Habitation (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		p1	Communautaire récréatif			■(a)						
		u1	Utilité publique légère				■					
		f1	Foresterie et sylviculture					■				
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--				
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--				
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2	--	1				
		Largeur minimum	(m)		6	--	--	3				
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60	--	--	25				
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	_	_	_				
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		10 000	10 000	10 000	10 000				
		Largeur minimum	(m)		60	60	60	60				
		Profondeur minimum	(m)		75	75	75	75				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10	10	10	10				
		Latérale minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5				
		Arrière minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5				
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15	15	15	15				
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--				
		Espace naturel	(%)		60	60	60	60				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■	■						

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*V 22*
	Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	Communautaire récréatif		■						
		p4	Communautaire associatif			■					
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment		--	1						
		Nombre maximum par bâtiment		--	1						
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2						
		Largeur minimum	(m)	--	6						
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	--	60						
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_						

TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	10 000	10 000						
		Largeur minimum	(m)	60	60						
		Profondeur minimum	(m)	75	75						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10						
		Latérale minimum	(m)	4,5	4,5						
		Arrière minimum	(m)	4,5	4,5						
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15						
		Nombre de logement à l'hectare max.		--	--						
		Espace naturel	(%)	60	60						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
	Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
	Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	*V 23*
	Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■(a)						
		c6	Récréation extérieure intensive				■					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(c)					
		c9	Hébergement					■				
		p1	Communautaire récréatif						■(b)			
		u1	Utilité publique légère							■		
		a1	Culture								■	
		a2	Fermette, chenil et centre équestre								■	
		f1	Foresterie et sylviculture									■
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	--
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	2	2	2	--	2	1
		Largeur minimum		(m)	6	6	6	6	--	--	6	3
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	60	60	60	60	--	--	60	25
		Superficie de plancher de vente max.		(m^2)	_	100	_	_	_	_	_	_
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	10 000	10 000	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Largeur minimum		(m)	60	60	60	60	60	60	60	60
		Profondeur minimum		(m)	75	75	75	75	75	75	75	75
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum		(m)	10	10	10	10	10	10	10	10
		Latérale minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		Arrière minimum		(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.		(%)	15	15	15	15	15	15	15	15
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--	--	--	--
		Espace naturel		(%)	60	60	60	60	60	60	60	60

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Mixité d'usage	■	■	■	■					
	Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
	Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	***RU 24***
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages e)

(c) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■(a)						
		c4	Commerce pétrolier				■					
		c7	Récréation extérieure extensive				■(b)					
		c8	Restauration				■					
		p1	Communautaire récréatif					■(c)				
		u1	Utilité publique légère						■			
		a1	Culture							■		
		a2	Fermette, chenil et centre équestre							■(d)		
		f1	Foresterie et sylviculture								■	
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	
		Nombre maximum par bâtiment			1	--	--	--	--	--	--	
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2	2	2	--	2	1	
		Largeur minimum	(m)		6	6	6	--	--	6	3	
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60	60	60	--	--	60	25	
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	100	_	_	_	_	_	
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
		Largeur minimum	(m)		60	60	60	60	60	60	60	
		Profondeur minimum	(m)		75	75	75	75	75	75	75	
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10	10	10	10	10	10	10	
		Latérale minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		Arrière minimum	(m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15	15	15	15	15	15	15	
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--	--	--	--	--	--	
		Espace naturel	(%)		60	60	60	60	60	60	60	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage			■	■	■			■(e)		
		Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.										
		Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.										

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE:	***RU 25***
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(a) Uniquement les usages d) et e)

(d) Uniquement les usages a)

(e) La mixité est uniquement autorisé pour les usages a1 et a2.

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(b) Excluant les usages a), d) et h)

(c) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1 De services

AD2 Artisanal léger

AD3 Logement accessoire

AD4 Location court terme

AD5 Gite touristique (B&B)

AD6 Location de chambres

AD7 Élevage d'animaux de ferme

AD8 Garde de chevaux

AD9 Pension et élevage de chiens et chats

AD10 Refuge

AD11 Habitation (à l'usage production)

AD12 Table champêtre (à l'usage production)

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2020-02-25	2018-007-01	Usage a1; mixité d'usage a1, a2
2022-07-04	2018-007-03	AD4

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■							
		c1	Commerce de détail			■						
		c2	Services personnels et professionnels			■						
		c3	Commerce artériel			■						
		c4	Commerce pétrolier			■						
		c5	Récréation intérieue et divertissement			■						
		c7	Récréation extérieure extensive			■(a)						
		c8	Restauration			■						
		c9	Hébergement			■						
		i1	Industrie à contrainte légère				■					
		i2	Commerce para-industriel				■					
		p1	Communautaire récréatif					■				
		p2,p3	Communautaire voisinage et municipal						■			
		u1	Utilité publique légère							■		
		u2,u3	Utilité publique moyenne et lourde								■	
	LOGEMENT		Nombre minimum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	
			Nombre maximum par bâtiment		1	--	--	--	--	--	--	
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	2	--	2	
			Largeur minimum	(m)	6	6	6	--	6	--	6	
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	60	60	60	--	60	--	60	
			Superficie de plancher de vente max.	(m^2)	_	_	_	_	_	_	_	
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	4 645	4 645	4 645	4 645	4 645	4 645	4 645	
			Largeur minimum	(m)	60	60	60	60	60	60	60	
			Profondeur minimum	(m)	75	75	75	75	75	75	75	
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE		Avant minimum	(m)	10	10	10	10	10	10	10	
			Latérale minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
			Arrière minimum	(m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
	DENSITÉ		Coefficent d'emprise au sol max.	(%)	15	15	15	15	15	15	15	
			Nombre de logement à l'hectare max.		--	--	--	--	--	--	--	
			Espace naturel	(%)	60	60	60	60	60	60	60	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			Mixité d'usage		■	■						
			Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.									
			Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.									

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***Nv 26***

Noyau villageois

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant l'usage a)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

AD1	De services
AD2	Artisanal léger
AD3	Logement accessoire
AD4	Location court terme
AD5	Gite touristique (B&B)
AD6	Location de chambres
AD7	Élevage d'animaux de ferme (uniquement les poules pondeuses)
AD9	Pension et élevage de chiens et chats
AD10	Refuge

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-06-29	2018-007-02	Usage c7
2022-07-04	2018-007-03	AD4
2024-08-05	2018-007-05	AD7 Poules pondeuses

Adopté le 4 septembre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	Habitation		■						
		p1	Communautaire récréatif			■(a)					
		u1	Utilité public légère			☒					
	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment			1	--					
		Nombre maximum par bâtiment			1	--					
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2					
		Largeur minimum	(m)		6	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)		60	--					
		Superficie de plancher de vente max.	(m^2)		_	_					
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)		10 000	10 000					
		Largeur minimum	(m)		60	60					
		Profondeur minimum	(m)		75	75					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)		10	10					
		Latérale minimum	(m)		4,5	4,5					
		Arrière minimum	(m)		4,5	4,5					
	DENSITÉ	Coefficent d'emprise au sol max.	(%)		15	15					
		Nombre de logement à l'hectare max.			--	--					
		Espace naturel	(%)		60	60					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		Mixité d'usage									

Le Règlement de zonage peut prescrire des normes différentes pour certains usages.

Certains usages peuvent être autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.

Annexée au Règlement de zonage no. 2018-007 et au Règlement de lotissement no. 2018-008.

CANTON DE WENTWORTH TOWNSHIP

ZONE: ***V 27***

Villégiature

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

(a) Excluant les usages e)

USAGE ADDITIONNEL AUTORISÉ

MODIFICATIONS DE LA GRILLE

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2022-07-04	2018-007-03	Nouvelle zone